

<p>CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>SEANCE DU 10 JANVIER 2018</p>

Convocations adressées à chaque membre du Conseil Municipal le 28 décembre 2017, à l'effet de se réunir en mairie de FONTOY en séance ordinaire le Mercredi 10 janvier 2018 à 20 heures, pour y délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Immeuble communal 57, rue Albert Gérardot - Cession
- CLECT – CAPDFT - Avis
- Location de garages et de logements
- Façades - Subventions
- Acceptation de sinistre
- Urbanisme - Information
- Personnel communal - Information
- Ecoles – Rythmes scolaires – Information
- Régime mutuelle complémentaire – Procédure adaptée
- SEAFF – Rapport d'activité
- Dématérialisation des actes administratifs – Convention
- Divers

Présents : MM. BOGUET - WEIS - ZELLER - MAOUCHI - REMY - SOURSAC - PETRUZZI - MOUSEL - BALSAMO
 Mmes HERRMANN - MAAS - THOMAS-JAMINET - SEBASTIANI - TAN - CHAMBON - BLACH - DIEUDONNE - MAINY - CAMOZZI
 Mme PEIFFER à partir du point n° 4

Absents excusés : Mme REMOND - Mme PEIFFER jusqu'au point n° 3
 MM. SAIVE - GARRIGA

Procuration de M. SAIVE à M. BOGUET
 Procuration de Mme REMOND à Mme MAINY
 Procuration de Mme PEIFFER à M. BALSAMO (jusqu'au point n° 3)

Monsieur PETRUZZI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le Maire remercie les conseillers municipaux pour le travail accompli en 2017. Il leur présente, ainsi qu'à leurs familles, leurs êtres chers et proches, tous ses vœux pour l'année nouvelle et leur souhaite une année aussi féconde au sein du conseil municipal.

A sa demande, Madame Karine MAINY, conseillère municipale, fera une intervention au point divers.

N° 1 - Immeuble 57, rue Albert Gérardot – Cession

Monsieur SOURSAC indique qu'il ne participera ni au débat ni au vote, pour des raisons personnelles.

Le Maire indique qu'il a été procédé aux mesures de publicité concernant la cession de l'immeuble 57, rue Albert Gérardot, cadastré section 3 n° 106.

A cet effet, nous avons reçu 2 offres :

- Monsieur Abdelouali GOMRI pour 91 000 €
- Madame Cathy LECOMTE pour 55 000 €.

Le Maire rappelle que ce logement était loué à Madame Marguerite LECOMTE, décédée récemment, qui bénéficiait du statut du mineur, compte-tenu de la profession de son défunt époux.

Il précise que remettre en état ce logement pour une éventuelle location, serait coûteux et peu rentable.

Il rappelle que, conformément à la législation en vigueur, une estimation de la Direction Générale des Finances Publiques a été réalisée.

Après avoir entendu le rapport du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité,

- autorise la cession de l'immeuble 57, rue Albert Gérardot, cadastré section 3 n° 106 à Monsieur Abdelouali GOMRI demeurant à FONTOY 31, rue Albert Gérardot, au prix de 91 000 € Les frais de notaire et autre frais y afférant, sont à la charge de l'acquéreur
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente vente.

N° 2 - Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) - CAPDFT - Avis

Le Maire indique que chaque conseiller municipal a reçu le rapport de la CLECT, concernant l'avis favorable relatifs à :

- la révision (- 1 %) de l'attribution de compensation des 13 communes membres de la CAPDFT, dont la baisse pour FONTOY est de l'ordre de 2 833 €
- la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Concernant l'attribution de compensation, la Maire rappelle que la CA reverse 110 % de ce qu'elle perçoit aux différentes communes, ce qui provoque un trou dans la trésorerie et qui est contraire aux règles de la comptabilité publique.

En théorie, la CA ne devrait reverser que 60 à 70 % de cette attribution de compensation, voire 50 % comme cela se fait dans d'autres CA.

De ce fait, cette baisse de 1 % va permettre de muscler la trésorerie de la CA, afin de permettre le financement des investissements, en particulier des zones industrielles créatrices d'emploi.

Concernant la contribution au SDIS, le Maire indique qu'il s'agit de la même somme, à savoir 71 212 €, qui sera réglée par la CA.

Cette somme viendra en déduction de l'attribution de compensation.

Après avoir entendu le rapport du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité,

- émet un avis favorable au rapport de la CLECT concernant :
 - * la révision (- 1 %) de l'attribution de compensation
 - * la contribution au SDIS.

N° 3 - Location de garages et de logements

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer les contrats de location comme suit :

- Garage quartier Ste Barbe

- * 01 janvier 2018
- * Mme BARRE Dominique
- * Loyer mensuel : 45 €
- * Dépôt de garantie : 2 mois
- * Actualisation : 1^{er} janvier
- * Prélèvement automatique
- * TEOM et TH en complément)

- Logement 5A, rue de l'Eglise – F2 – 50 m²

- * 01 mars 2018
- * Mme DRISSI Messaouda
- * Loyer mensuel : 460 €
- * Dépôt de garantie : 1 mois
- * Avances sur charges : 25 € (entretien de la chaudière – TEOM)
- * Actualisation : 1^{er} janvier
- * Prélèvement automatique.

Madame PEIFFER entre en séance.

N° 4 - Façades - Subventions

Le Maire indique que la Cellule d'Urbanisme a émis un avis favorable au versement de la subvention au profit de Madame FRELING Lucienne demeurant 41, rue du Moulin, après contrôle de la facture, des travaux et des crédits.

- Après avoir entendu le rapport du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité,
- décide de verser une subvention de 534 € à Madame FRELING Lucienne, pour le ravalement de la façade se sa propriété.

N° 5 - Acceptation d'Indemnités de sinistre

- Le conseil municipal, à l'unanimité,
- accepte les indemnités de sinistre suivantes :
 - * Accident – rue de Metz 9 807,22 € remboursement total
 - * Terrain synthétique 4 900,00 € coût des travaux 5 400 € franchise 500 €
 - * Accident du 28.09.2017 (route Blanche) 1 948,80 € remboursement total
 - * Accident rue de Verdun 705,60 € remboursement total.

N° 6 - Urbanisme – Projet – Information

Le Maire indique qu'il a reçu Monsieur PIGUET, Président Directeur Général du SUPER U.

Ce dernier lui a fait part de son projet d'améliorer le supermarché local, qui est à son goût, un peu vieillot.

Toutefois, il précise que ce projet risque de se heurter à 2 problèmes :

- la distance par rapport à l'A30
- le classement en zone R2 du PPRM.

Or, ce projet consiste principalement à agrandir les réserves (environ 800 m²) et à réaliser un réaménagement complet de l'intérieur de la surface de vente.

Aussi, il a demandé à la Cellule d'Urbanisme de suivre ce dossier afin qu'il aboutisse, de même qu'il a sollicité Monsieur PIGUET pour l'établissement du permis de construire.

N° 7 - Personnel communal - Information

Le Maire indique que Monsieur MATHELIN, policier municipal, a sollicité sa mutation à AUDUN LE TICHE.

Celle-ci sera effective au 1^{er} février 2018.

De ce fait, Monsieur MATHELIN ne fera plus partie du personnel communal au 31 janvier 2018.

Madame MAINY demande s'il sera remplacé.

Le Maire lui répond par la négative, précisant qu'en matière de police municipale, il a trop donné. Il pourrait écrire un bouquin sur les policiers municipaux.

N° 8 - Ecoles – Rythmes scolaires – Information

Monsieur ZELLER indique que, comme chacun le sait, le gouvernement a donné la possibilité de revenir à la semaine de 4 jours.

C'est pourquoi, la commission scolaire a décidé d'adresser un questionnaire aux familles des enfants scolarisés dans les 3 écoles.

Ce questionnaire comporte 2 questions :

- Etes-vous plutôt favorable
 - Etes-vous plutôt défavorable
- au retour à la semaine de 4 jours.

A l'heure actuelle, nous avons réceptionné 53 questionnaires.

Réponses formulées :

- Favorable : 51
- Défavorable : 2.

Il précise que si l'on veut maintenir la semaine de 4 jours ½, l'Etat ne participera plus aux frais de gestion des activités périscolaires et que ces frais incomberont entièrement aux municipalités.

A la demande de Madame THOMAS-JAMINET, Monsieur ZELLER précise que 300 élèves scolarisés sont concernés par cette décision.

Les réponses devront nous parvenir pour le 15 janvier 2018.

Le Maire demande si c'est l'intérêt des élèves qui est préservé, ou celui des enseignants et/ou des parents.

Madame SEBASTIANI lui indique que les enfants sont très fatigués, dès le jeudi, avec la semaine de 4 jours ½, en particulier en classe maternelle.

N° 9 - Régime Mutuelle Complémentaire – Procédure adaptée

Le Maire rappelle que le personnel territorial bénéficie d'une mutuelle complémentaire auprès d'Harmonie Mutuelle, par contrat, depuis 4 ans.

Pour rappel, la ville participe aux cotisations en fonction d'un barème (par adulte, par enfant).

Toutefois, il serait utile d'engager une procédure adaptée pour mettre en concurrence les mutuelles, compte-tenu des évolutions actuelles.

Après avoir entendu le rapport du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité,
- autorise la réalisation d'une procédure adaptée relative au choix du régime mutuelle complémentaire.

N° 10 - SEAFF – Rapport d'activité

Le Maire rappelle que chaque conseiller municipal peut consulter ce rapport en Mairie.

N° 11 - Dématérialisation des actes administratifs - Convention

Retiré

N° 12 - Divers – Adhésion SISCODIPE

Le Maire indique que Le conseil municipal est appelé à donner un avis sur l'adhésion au SISCODIPE des 21 communes de l'ancienne communauté de communes du Bouzonvillois, en l'occurrence :

Alzing, Anzeling, Bibiche, Bouzonville, Brettnach, Chémery-les-Deux, Colmen, Dalstein, Ebersviller, Filstroff, Freistroff, Guerstling, Heining-les-Bouzonville, Hestroff, Holling, Menskirch, Neunkirchen-les-Bouzonville, Rémelfang, Saint-François-Lacroix, Schwerdorff et Vaudreching .

Après avoir entendu le rapport du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-18 ;

Vu les statuts du Syndicat ;

Vu les délibérations des communes de Alzing, Anzeling, Bibiche, Bouzonville, Brettnach, Chémery-les-Deux, Colmen, Dalstein, Ebersviller, Filstroff, Freistroff, Guerstling, Heining-les-Bouzonville, Hestroff, Holling, Menskirch, Neunkirchen-les-Bouzonville, Rémelfang, Saint-François-Lacroix, Schwerdorff et Vaudreching sollicitant l'adhésion au SISCODIPE ;

Vu la délibération du SISCODIPE en date du 30 novembre 2017 autorisant l'adhésion des communes de Alzing, Anzeling, Bibiche, Bouzonville, Brettnach, Chémery-les-Deux, Colmen, Dalstein, Ebersviller, Filstroff, Freistroff, Guerstling, Heining-les-Bouzonville, Hestroff, Holling, Menskirch, Neunkirchen-les-Bouzonville, Rémelfang, Saint-François-Lacroix, Schwerdorff et Vaudreching ;

Considérant que le périmètre syndical peut être étendu, par arrêté du représentant de l'État, par l'adjonction de ces 21 communes nouvelles, sous réserve du respect des conditions de majorité qualifiée requises ;

Considérant la nécessité pour les communes membres actuels du SISCODIPE de se prononcer sur l'adhésion des communes de Alzing, Anzeling, Bibiche, Bouzonville, Brettnach, Chémery-les-Deux, Colmen, Dalstein, Ebersviller, Filstroff, Freistroff, Guerstling, Heining-les-Bouzonville, Hestroff, Holling, Menskirch, Neunkirchen-les-Bouzonville, Rémelfang, Saint-François-Lacroix, Schwerdorff et Vaudreching,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve l'adhésion des communes de Alzing, Anzeling, Bibiche, Bouzonville, Brettnach, Chémery-les-Deux, Colmen, Dalstein, Ebersviller, Filstroff, Freistroff, Guerstling, Heining-les-Bouzonville, Hestroff, Holling, Menskirch, Neunkirchen-les-Bouzonville, Rémelfang, Saint-François-Lacroix, Schwerdorff et Vaudreching au SISCODIPE.

N° 13 - Divers – Avenant – Avance sur charges

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer un avenant au contrat de location avec Madame MEYER – 6/8, rue de l'Hôtel de Ville (logement F4), à compter du 1^{er} février 2018, concernant l'avance sur charges mensuelles :

Montant actuel : 40 €

nouveau montant : 75 €.

N° 14 - Divers – Information – Madame MAINY

Madame Karine MAINY fait la déclaration suivante ;

« Une fois n'est pas coutume, mon intervention ne sera pas spontanée.

Comme vous avez pu le constater, lors de cette première moitié de mandat, j'ai tenté de mettre en avant l'importance de la jeunesse dans notre commune, notamment l'investissement sur l'avenir qu'elle représentait et non le "coût" qu'elle représente pour d'autres.

Je tiens à remercier monsieur Zeller pour sa volonté à faire bouger les choses et pour son travail collaboratif permettant le dialogue et des avancées positives.

Malheureusement, le constat est clair : c'était une tentative vaine.

La fonction de conseiller municipal, intéressante sur le papier, s'est révélée absurde devant l'opportunisme.

La motivation à contribuer à la construction d'un futur pour Fontoy s'est effacée face à la soif de pouvoir.

Et surtout, le mépris des valeurs et du respect qui a été mis en exergue lors de l'un des derniers conseil municipal provoquant la démission de Marie Jo, une dame des plus respectueuses, et qui plus est, des plus à respecter, a contribué à détériorer encore plus ma vision de ce conseil municipal.

Je regrette aussi, que ce conseil municipal n'ait pas plus de pouvoir décisionnaire, comme aux commissions où seuls quelques-uns décident pour les autres.

C'est donc, pour toutes ces raisons, que je vous fais part de ma volonté, ou résolution 2018, de me retirer du conseil municipal. Ma démission officielle est partie ce matin selon le circuit légal.

Je vous remercie de m'avoir écoutée et je regrette de ne pas avoir réussi à faire penser Fontoy autrement ».

N° 15 - Divers

Monsieur MOUSEL évoque l'installation des bungalows du Crédit Mutuel, rue du Peffin. Or, la demande du Crédit Mutuel portait sur une location de places sur le parking de la pâtisserie DUCHSCHER.

A cet effet, la Cellule d'Urbanisme avait émis un avis favorable.

Or, il demande au Maire pourquoi cette demande a été rejetée.

Le Maire lui indique qu'il a pris cette décision dans le cadre de ses pouvoirs de police, pour des raisons de sécurité.

Il estime qu'il s'agit d'une zone dangereuse à la sortie des classes.

Il avait proposé, en accord avec le SDIS, et les CS, le parking devant le local des sapeurs-pompiers.

Or, le Crédit Mutuel a refusé et a décidé de s'installer rue du Peffin.

A la demande de Madame THOMAS-JAMINET, il précise que la demande portait sur le domaine privé communal et qu'il assume entièrement cette décision, l'avis de la Cellule d'Urbanisme n'étant que consultatif.

DELIBERATIONS DU 10 JANVIER 2018

- N° 1 - Immeuble 57, rue Albert Gérardot - Cession
- N° 2 - Commission Locale d' Evaluation des Charges Transférées (CLECT) - CAPDFT - Avis
- N° 3 - Location de garages et de logements
- N° 4 - Façades - Subventions
- N° 5 - Acceptation d'Indemnités de sinistre
- N° 6 - Urbanisme – Projet - Information
- N° 7 - Personnel communal - Information
- N° 8 - Ecoles – Rythmes scolaires - Information
- N° 9 - Régime Mutuelle Complémentaire – Procédure adaptée
- N° 10 - SEAFF – Rapport d'activité
- N° 11 - Dématérialisation des actes administratif - Convention
- N° 12 - Divers – Adhésion SISCODIPE
- N° 13 - Divers – Avenant – Avance sur charges
- N° 14 - Divers – Information – Mme MAINY
- N° 15 - Divers

LISTE DES MEMBRES PRESENTS

BOGUET Henri

WEIS Mathieu

PEIFFER Anne Marie

ZELLER Roland

MAOUCHI Fatah

HERRMANN Nathalie

REMY Lucien

MAAS Béatrice

SOURSAC Guy

PETRUZZI Fernand

THOMAS-JAMINET Sylvie

SEBASTIANI Valérie

TAN Mehrican

BALSAMO Florent

DIEUDONNE Christelle

BLACH Aurélie

MOUSEL David

MAINY Karine

CAMOZZI Eveline